

Chimay, le 23 octobre 2007.

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Revu l'arrêté de police en date du 26 septembre 2007, par lequel le M.E.T. (Ministère de l'Équipement et des Transports) route Charlemagne 4 à 6464 Baileux est chargé d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie et de réfection du Pont se trouvant à proximité du carrefour formé par la rue Alfred Cogniaux et la rue Grosse Haie à Robechies.

Vu l'instabilité actuelle du pont.

Vu la loi sur la circulation routière;

ARRETE :

Art.1 – Le M.E.T. de Chimay est autorisé à effectuer des travaux d'aménagement de voirie et de réfection du Pont se trouvant au carrefour formé par la rue Alfred Cogniaux et la rue Grosse Haie à Robechies à partir de ce jour jusqu'à la fin des travaux.

La déviation des véhicules s'effectuera par la Chaussée de Mons (N53).

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins du Met.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la Loi communale.

Le Bourgmestre,